



Peste porcine africaine	
Note d'information	25/01/2021

BILAN DE LA SURVEILLANCE PPA PAR LE RESEAU SAGIR DU 16/09/2018 AU 18/01/2021

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Pauline Chaigneau (FNC), Jean-Yves Chollet (OFB), Anouk Decors (OFB) Stéphanie Desvaux (OFB), Eva Faure (FNC), Yves Lambert (DGAL), Sophie Rossi (OFB)
Auteur correspondant : stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr

Au 18/01/2021, toutes les analyses de recherche de la PPA étaient négatives.

Le protocole relatif à la surveillance de la PPA dans la faune sauvage est détaillé dans l'instruction DGAL/SDSPA/2018-938 du 21/12/2018.

Bilan global de la surveillance événementielle et de la recherche active de cadavres depuis le 16/09/2018

Zone	Nombre de signalements	Nombre de prélèvements
ZB	22	22
ZOR (hors ZB)	32	31
ZO	37	35
Reste de la France	553	513
Sum	644	601

Bilan global de la surveillance événementielle et de la recherche active de cadavres depuis le 05/08/2019 (semaine 32)

Zone	Nombre de signalements	Nombre de prélèvements
ZB	7	7
ZO	11	11
Reste de la France	243	225
Sum	261	243

Note 1 : en dehors de la zone d'observation renforcée (ZOR) et de la Zone Blanche (ZB), la remontée des informations terrain peut nécessiter quelques jours – les mises à jour des données peuvent donc occasionner des corrections d'une semaine sur l'autre.

Note 2 : la limite de la ZOR a évolué :

- le 20/10/18, passant à 53 communes au lieu de 113 (et auparavant 134),
- le 19/01/2019 passant à 36 communes car une partie a été transformée en zone blanche (ZB) (le nord des départements 08 et 55),
- le 04/04/2019, disparaissant par élargissement de la ZB au nord du département 54.

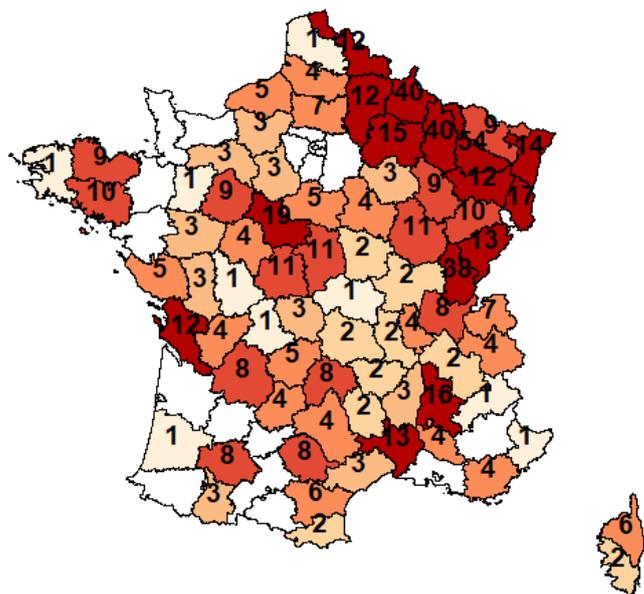
Note 3 : Depuis le 04/04/2019 25 communes sont entièrement en ZB, 26 partiellement en ZB et Zone d'Observation (ZO) et 36 en ZO. En matière de surveillance ZOR et ZB sont équivalentes (niveau de risque 3).

Note 4: en décembre 2019, la ZO a été étendue dans les Ardennes.

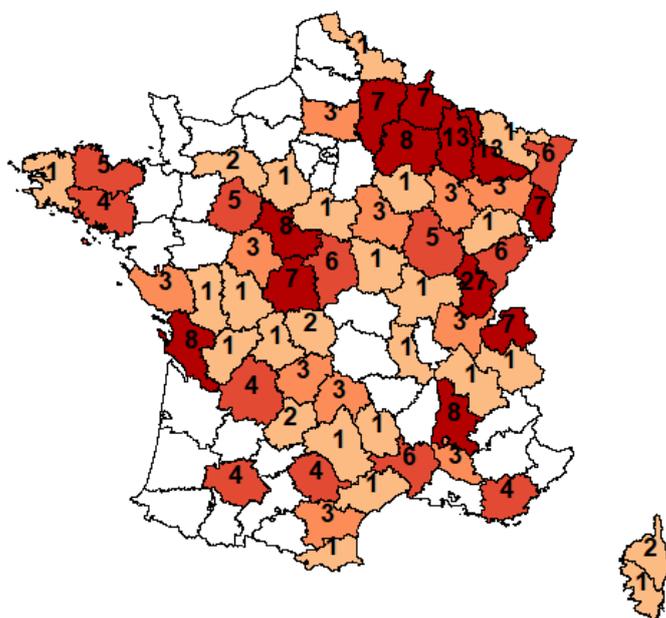
Note 5: le 21/12/20 la ZO est supprimée

Distribution des analyses PPA réalisées par département

SURVEILLANCE SAGIR RENFORCEE PPA Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département du 15/09/2018 au 18/01/2021



SURVEILLANCE SAGIR RENFORCEE PPA Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département du 05/08/2019 au 18/01/2021

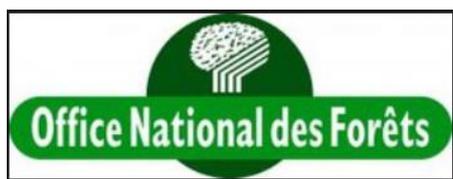


Recherche active de cadavres en ZB par des patrouilles de chasseurs volontaires

Voir détail des réalisations dans bilan FNC-FRC Grand Est.

Au 18/01/2021, deux cadavres ont été détectés par ce moyen (résultat négatif).

Recherche active de cadavres par ratissage



Les ratissages ont été organisés entre février et juillet 2019 dans les zones situées dans un rayon de 5 à 7 km d'un cas belge.

Quatre cadavres ont été détectés lors des ratissages (à l'état d'os un cadavre la semaine 15 et trois cadavres la semaine 16).

Recherche active par détection canine



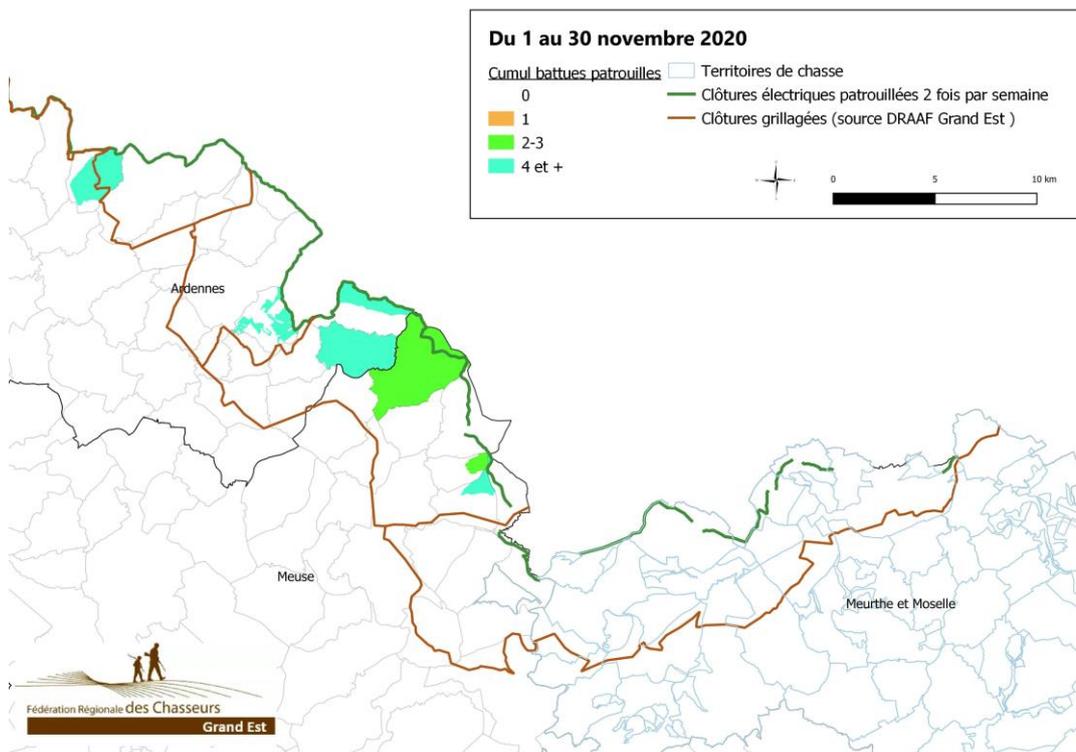
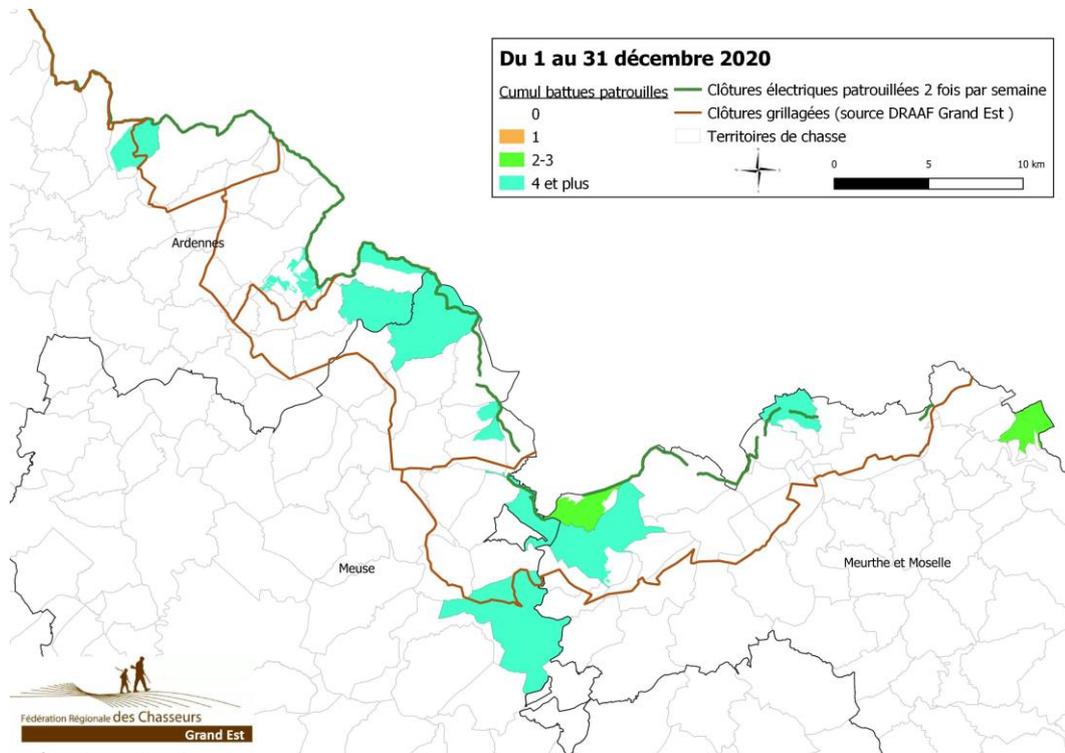
Des prospections avec des chiens de détection ont été organisées entre février 2019 et août 2020 en complément des ratissages (sur les zones de lisières, les zones humides, les pâtures avec bosquets, les zones de roncier) et à un rythme de 5 à 8 jours par mois.

Deux cadavres ont été détectés par ce moyen un en zone blanche la semaine 9 dans le département 55 et un en zone blanche la semaine 16 dans le département 54.

Il faut noter également la présence d'agents OFB en ZB pour la poursuite des actions de destruction. Cette présence, au plus proche des populations résiduelles de sanglier vient compléter le dispositif d'observation terrain.

Synthèse de la surveillance par les patrouilles de chasseurs (données traitées par la FRC Grand-Est et la FNC)

Au mois d'août 2020, le gestionnaire de santé animale a demandé aux fédérations de chasse locales de maintenir le dispositif de patrouilles encore pendant la saison de chasse 2020-2021. Il est évident qu'après près de deux années de mobilisation, les troupes s'essouffent et le nombre de territoire couverts par le dispositif diminue. Il faut toutefois noter que la période de chasse ayant repris, les chasseurs ont une présence terrain par ce moyen.



Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu «<https://www.plateforme-esa.fr/>»